

Conditions - Action 5 cents/opération sur le compte à vue

Keytrade Bank vous paye 5 cents par opération effectuée sur votre compte à vue Keytrade Bank.

Conditions :

- ▶ L'offre est valable pour tout client (aussi bien nouveau qu'existant) de Keytrade Bank.
- ▶ L'offre est valable pour chaque opération nationale qui est effectuée sur le compte à vue de Keytrade Bank (paiement via le carte de débit, un virement national, retrait, versement...), sauf les ordres permanents, les virements internationaux, les opérations proton et les opérations via la carte de crédit.
- ▶ La période de cette promotion débutera le 25 décembre 2007 jusqu'au 31 décembre 2008 inclus, date à laquelle cette promotion expire.
- ▶ Vous pouvez recevoir un maximum de € 2,500.00 sur votre compte à vue.
- ▶ Cette offre ne vaut pas pour les opérations internes de votre propre compte à vue de Keytrade Bank vers vos autres comptes Keytrade Bank.
- ▶ Pour cette action, la restriction suivante est prise en compte : une opération de ou vers le même compte est uniquement prise en compte une fois par jour.
- ▶ Cette offre ne vaut pas pour les clubs d'investissement, les indivisions, les associations de fait, les copropriétés, les personnes morales et les comptes de nature professionnelle.

Si vous remplissez toutes les conditions de cette offre, Keytrade Bank vous versera automatiquement une fois par mois le montant (soit la valeur du nombre d'opérations sur votre compte à vue multiplié par € 0.05) sur votre compte à vue ouvert auprès de Keytrade Bank. Vous retrouverez ce montant dans l'historique de votre compte avec comme mention 'Campagne 5 cents/opération'.

Keytrade Bank se réserve le droit d'annuler partiellement ou en totalité la promotion pour des raisons techniques (serveurs, database) et/ou de soupçon de fraude et/ou d'abus et/ou de fraude(s) avérée(s). Et cela sans aucune obligation de compensation pour les bénéficiaires. Keytrade Bank peut également exclure un bénéficiaire en cas de soupçon de fraude ou de fraude avérée et cela sans aucuns recours possibles de la part du bénéficiaire exclu.

Les "Conditions Générales - Keytrade Bank" sont d'application sur cette promotion (voir : <http://www.keytradebank.com/fr/support/doccenter>).

Keytrade Bank nv-sa

Vorstlaan 100 Bld du Souverain
B-1170 Brussels - Belgium
Tel. + 32 (0)2 / 679 90 00
Fax + 32 (0)2 / 679 90 01

info@keytradebank.com
www.keytradebank.com

BIC KEYTBEBB
BTW-TVA BE 0464.034.340
RPR-RPM Brussels
CBFA 14 357